

Propriétaire de la politique : Conformité & éthique
Date d'entrée en vigueur de la politique : 2 avril 2017
Prochaine date d'examen : 28 février 2024

Politique mondiale relative aux conflits d'intérêts

Table des matières

Résumé.....	<u>2</u>
Champ d'application.....	<u>2</u>
Énoncé de politique.....	<u>2</u>
Divulgarion et approbations.....	<u>3</u>
Relations familiales, amicales et amoureuses.....	<u>3</u>
Intérêts financiers personnels.....	<u>3</u>
Opportunités commerciales professionnelles.....	<u>4</u>
Activités extérieures commerciales et techniques.....	<u>4</u>
Mandat ou fonction publique.....	<u>4</u>
Intervention en public, livres et autres publications.....	<u>5</u>
Définitions.....	<u>5</u>
Ressources et politiques connexes.....	<u>5</u>

Résumé

En tant qu'employé d'Oracle, vous devez agir au mieux des intérêts d'Oracle et faire preuve de bon sens, exempt de tout intérêt personnel ou de loyautés partagées. On parle de conflit d'intérêts lorsque des activités ou relations personnelles nuisent (ou semblent nuire) à votre objectivité et jugement pour faire ce qui est le mieux pour Oracle. L'objectif de cette Politique mondiale relative aux conflits d'intérêts (« Politique ») est de vous aider à identifier et à traiter des situations susceptibles de donner lieu à des conflits d'intérêts potentiels ou ayant l'apparence de conflits.

Les conditions correspondantes (qui sont en **rouge**) sont définies à la fin de la Politique.

Champ d'application

La présente Politique s'aligne sur le Code d'éthique et de conduite professionnelle d'Oracle (« Code d'éthique » ou « Code ») et s'applique à tous les employés d'Oracle Corporation, ses filiales et sociétés affiliées.

En tant qu'employé d'Oracle, vous êtes tenu de lire, de comprendre et de vous conformer à la présente Politique. Les responsables d'Oracle sont chargés de travailler avec les Ressources humaines (« RH ») et l'équipe de la Conformité & éthique afin (i) d'évaluer les situations qui leur sont signalées et qui sont susceptibles de créer des conflits d'intérêts ou l'apparence de tels conflits, (ii) de développer des solutions pour les résoudre et (iii) de faire en sorte que ces solutions soient mises en œuvre. Les responsables doivent également s'assurer que leurs subordonnés directs comprennent et respectent la présente Politique, et suivent toute formation y afférente.

Tous les deux ans, chaque employé, y compris les cadres supérieurs, est tenu de soumettre un questionnaire ainsi qu' une déclaration dans lesquels il divulgue tout conflit d'intérêt réel ou potentiel et affirme avoir lu et compris la politique et s'y conformer.

Les employés ont l'obligation de respecter la présente Politique : le fait de ne pas divulguer un conflit existant avant l'embauche ou qui survient au cours de l'emploi, la soumission d'une déclaration incomplète, inexacte ou trompeuse, le fait de ne pas signaler tout changement dans un conflit déjà divulgué ou le non-respect d'une condition ou d'une résolution élaborée afin de remédier au conflit pourra donner lieu à des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement dans les limites autorisées par la législation locale.

Toute conduite qui, selon vous, constitue une violation de la présente Politique, doit être signalée directement à un membre de l'équipe Conformité & éthique, au service juridique d'Oracle, au directeur en chef de la conformité ou au directeur juridique d'Oracle. Les signalements peuvent également être faits par le biais de la [ligne d'assistance sur l'intégrité d'Oracle](#) qui permet un signalement anonyme, quand autorisé par la législation en vigueur.

Oracle ne tolère aucun recours à des représailles à l'encontre d'un employé qui a signalé sa préoccupation de bonne foi ou qui a coopéré avec une enquête de conformité, même si aucune preuve justifiant le rapport n'est trouvée.

Si vous avez des questions ou préoccupations concernant la présente Politique, veuillez consulter votre responsable, votre représentant des RH ou un membre de l'équipe Conformité & éthique.

Énoncé de politique

Vous devez éviter les conflits d'intérêts, cesser rapidement toute activité qui provoque l'existence de conflits et transmettre une déclaration écrite concernant tout conflit d'intérêts ou conflit d'intérêts potentiel dont

3 Politique mondiale relative aux conflits d'intérêts

Dernière mise à jour: février 2022

Version 2

Copyright © 2023, Oracle ou ses sociétés affiliées

ORACLE

vous avez connaissance, dès votre recrutement ou dès sa survenance éventuelle pendant votre emploi au sein d'Oracle. Les situations les plus communes qui créent un conflit d'intérêts (ou l'apparence d'un tel conflit) sont liées aux aspects suivants :

- [Relations familiales, amicales et amoureuses](#)
- [Intérêts financiers personnels](#)
- [Opportunités commerciales professionnelles](#)
- [Activités extérieures commerciales et techniques](#)
- [Mandat ou fonction publique](#)
- [Intervention en public, livres et autres publications](#)

Il n'est pas possible de dresser la liste de toutes les situations pouvant donner lieu à un conflit d'intérêts. La présente Politique décrit plus en détail les situations les plus communes, notées ci-dessus, qui génèrent un conflit d'intérêts ou l'apparence d'un tel conflit. Les coutumes et pratiques locales, peuvent par exemple, provoquer des situations uniques, non décrites dans cette Politique, mais qui créent quand même un conflit d'intérêts. En tant qu'employés d'Oracle, vous devez éviter tout type de conflit d'intérêts et identifier les situations qui créent, ou semblent créer, un conflit entre vos avantages personnels et les intérêts d'Oracle.

Divulgaration et approbations

Si un conflit d'intérêts réel ou potentiel existe, ou si vous avez des doutes quant à l'existence d'un tel conflit, vous devez vous abstenir de pratiquer l'activité. Vous devez ensuite divulguer rapidement le conflit d'intérêts ou le conflit d'intérêts potentiel via l'[Outil de divulgation des conflits d'intérêts](#).

- Demandes d'approbation pour la région EMOA : emeacomplianceprogram-appr_ch@oracle.com
- Demandes d'approbation pour la région LAD : lad-compliance-appr_ww@oracle.com
- Demandes d'approbation pour la région NA : nacomplianceprogram-appr_ww@oracle.com
- Demandes d'approbation pour la région JAPAC : japacoi-appr_ww@oracle.com

REMARQUE: Actuellement, les employés basés en **Autriche et en Allemagne ne doivent pas accéder** à l'Outil de divulgation des conflits d'intérêts ni l'utiliser et doivent continuer à utiliser le [Formulaire de divulgation des conflits d'intérêts jusqu'à nouvel ordre](#).

L'équipe de Conformité & éthique travaillera avec vous, votre responsable, les RH et tout autre groupe fonctionnel nécessaire, afin de traiter le conflit d'intérêts réel ou potentiel, et, le cas échéant, obtenir les approbations requises, conformément à la matrice d'approbation ci-dessous.

Niveau de l'employé	Approbation requise
Président directeur général ou Directeur de la technologie	<ul style="list-style-type: none"> • Directeur de la Conformité & éthique et Directeur juridique • Comité d'indépendance - Conseil d'administration
Dirigeants seniors (Président, Directeur des opérations, Directeur financier, Directeur de la comptabilité, Vice-président exécutif, Vice-président senior et tout autre employé senior sous le Vice-président senior en dehors du Président directeur général ou du Directeur de la technologie)	<ul style="list-style-type: none"> • Directeur de la Conformité & éthique et Directeur juridique • Président directeur général ou Directeur de la technologie dans la chaîne hiérarchique du dirigeant senior • Responsable direct
Tous les autres employés	<ul style="list-style-type: none"> • Directeur de la Conformité & éthique régionale (ou tel que délégué par le RCO) • Responsable direct

Dans certaines situations, décrites tout au long de la présente Politique, des approbations supplémentaires peuvent être requises.

4 Politique mondiale relative aux conflits d'intérêts

Dernière mise à jour: février 2022

Version 2

Copyright © 2023, Oracle ou ses sociétés affiliées

ORACLE

Relations familiales, amicales et amoureuses

Vous ne devez pas prendre part à, ni tenter d'influencer toute décision ou opération commerciale liée à Oracle (y compris celles concernant les clients, partenaires, vendeurs ou fournisseurs actuels ou potentiels) susceptible de bénéficier ou de donner l'impression de bénéficier à un parent, un ami personnel proche, une personne avec qui vous entretenez une relation amoureuse ou une activité commerciale dans laquelle une personne avec qui vous entretenez une relation amoureuse, un **parent** ou **ami personnel proche** détient un **intérêt financier** direct ou indirect. Vous et les employés que vous dirigez, directement ou indirectement, ne pouvez être impliqués dans la décision de recrutement, gestion, contrôle ou approbation des bons de commande ou factures de ces entreprises commerciales. Signalez tout conflit potentiel impliquant un prestataire, fournisseur ou partenaire à votre équipe conformité et éthique régionale avant d'intégrer ou d'engager ledit tiers.

Oracle n'autorise généralement pas les situations professionnelles dans lesquelles un responsable dirige directement ou indirectement un parent ou une personne avec laquelle il entretient une relation amoureuse. Si vous avez connaissance qu'Oracle prévoit d'embaucher votre parent ou une personne avec laquelle vous entretenez une relation amoureuse pour un poste qui est directement ou indirectement sous votre autorité, vous devez divulguer cette information immédiatement ([voir Divulgation et approbations](#)).

Si, au cours de votre emploi, une relation amoureuse se développe entre vous et un autre employé d'Oracle, qui est sous votre autorité hiérarchique directe ou indirecte, vous devez tous deux rapidement divulguer cette information ([voir Divulgation et approbations](#)).

Bien que les employés impliqués dans une relation consensuelle soient individuellement responsables de la divulgation, le manquement d'un responsable à signaler cette relation constituera un motif de sanction disciplinaire appropriée.

En outre, Oracle n'autorise pas un responsable à superviser directement ou indirectement le travail d'un parent. Toute relation familiale doit être divulguée à votre responsable des ressources humaines. La non-divulgation d'une telle relation entraînera des mesures disciplinaires appropriées pouvant aller jusqu'au licenciement, dans les limites de la législation applicable.

Intérêts financiers personnels

Vous et les employés que vous dirigez, directement ou indirectement, ne devez pas participer à ni tenter d'influencer toute décision ou transaction commerciale d'Oracle avec un concurrent, client, partenaire, vendeur, fournisseur ou autre entité commerciale, actuel ou potentiel, dans laquelle vous détenez un intérêt financier direct ou indirect. En outre, pour éviter l'apparence d'un conflit, vous devez **divulguer** tout intérêt financier direct ou indirect chez un concurrent, client, partenaire, prestataire ou fournisseur actuel ou potentiel avec lequel vous découvrez qu'Oracle fait ou prévoit de faire des affaires.

Les employés d'Oracle ne peuvent prêter de l'argent à ou emprunter de l'argent auprès de, ni agir en tant que garant, co-signataire ou caution ou en toute qualité similaire pour tout concurrent, client, partenaire, vendeur fournisseur actuel ou potentiel d'Oracle, ni pour un employé ou représentant d'une telle entreprise, si vous et les employés que vous dirigez, directement ou indirectement, êtes impliqués dans la décision de recruter, gérer, contrôler et/ou approuver les bons de commande ou factures de ces entreprises commerciales.

Opportunités commerciales professionnelles

Vous ne devez pas tirer d'avantage personnel des opportunités commerciales potentielles ou existantes d'Oracle ni interférer avec elles. Les opportunités commerciales d'Oracle comprennent l'acquisition de biens ou d'entreprises ou la poursuite de secteurs d'activité liés à la mission commerciale d'Oracle et à ses secteurs d'activité existants. En outre, vous ne devez pas diriger une telle opportunité vers un parent, un ami

proche ou une activité dans laquelle un parent ou un ami proche est impliqué ou détient un intérêt financier direct ou indirect.

Vous ne devez pas accepter de paiement ou **d'intérêts financiers** (sous quelque forme que ce soit) d'une autre entité pour le travail que vous effectuez pour Oracle. Vous ne devez pas accepter personnellement des honoraires d'intermédiaire, commissions de recommandation ou autres paiements/incitations de sociétés auxquelles vous avez eu accès dans le cadre de vos fonctions chez Oracle (y compris les fournisseurs et fournisseurs potentiels) ou à qui vous avez recommandé des affaires pour le compte d'Oracle.

Activités extérieures commerciales et techniques

Vos activités extérieures professionnelles et techniques ne doivent pas entrer en concurrence avec Oracle, avoir une incidence négative sur Oracle, ou donner lieu à un conflit d'intérêts. Vous ne devez pas vous engager dans toute activité extérieure commerciale ou technique susceptible d'impliquer la divulgation d'informations exclusives d'Oracle ou de détourner votre temps et votre attention de vos responsabilités envers Oracle. Vous n'êtes pas autorisé à utiliser la marque Oracle, sa réputation ou votre emploi chez Oracle afin de promouvoir ou de générer des affaires pour toute activité commerciale, créative ou technique externe non liées à Oracle. Oracle se réserve le droit de refuser toute demande de participation à une activité extérieure qui pourrait avoir une incidence négative sur la réputation d'Oracle et de ses activités.

Vous ne pouvez servir en tant que membre du conseil d'administration ou conseiller technique d'un concurrent ou d'une entreprise dont on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'il ou elle devienne un concurrent. Afin de pouvoir servir en tant que membre du conseil d'administration ou conseiller technique d'une entreprise non concurrente, ou pour accepter un poste au conseil d'administration ou en tant que conseiller technique (rémunéré ou non) chez un client, partenaire, prestataire ou fournisseur actuel ou potentiel, vous devez d'abord divulguer l'opportunité et obtenir une approbation ([voir Divulcation et approbations](#)). La participation à des projets techniques externes, notamment des projets open source et ou en lien avec des organismes de normalisation, qui impliquent des technologies relevant du champ d'application des produits ou services actuels ou raisonnablement anticipés d'Oracle, nécessite une approbation comme indiqué dans le [Tableau de divulgation et d'approbation ci-dessus et du groupe Corporate Architecture d'Oracle](#). L'approbation peut être accordée si l'activité commerciale proposée n'entraîne pas la divulgation d'informations exclusives à Oracle, ne donne pas lieu à un conflit d'intérêts ou ne nuit pas à vos performances professionnelles. Si l'approbation est accordée, vous ne devez pas utiliser les ressources d'Oracle, notamment l'espace de bureau, les appareils ou les heures de travail pour des activités professionnelles extérieures. Cependant, si l'organisation extérieure est engagée dans une activité commerciale ou technique si étroitement liée à votre travail chez Oracle que vous pourriez utiliser ou divulguer, par inadvertance, des informations exclusives à Oracle tout en travaillant avec cette organisation, l'approbation ne sera probablement pas accordée. Oracle peut retirer les approbations, à tout moment, à son entière discrétion.

Des autorisations supplémentaires sont requises pour les **activités avec les médias et les promotions liées à votre poste (ou vos postes) au sein de conseils d'administration ou dans des investissements extérieurs** :

- Les entretiens avec les médias ou les communiqués de presse doivent également être approuvés par les [RP d'Oracle](#). L'approbation dépendra du sujet et du canal médiatique.

Vous n'êtes pas tenu d'obtenir une approbation pour les activités suivantes :

- Toute affiliation à une association commerciale, professionnelle ou autre organisation de ce type, en lien avec votre travail ou votre poste au sein d'Oracle. Cependant, si l'organisation est impliquée dans des activités de lobbying en lien avec l'activité d'Oracle et que vous êtes soit un dirigeant exécutif, ou un membre du conseil d'administration de l'organisation soit directement impliqué dans

6 Politique mondiale relative aux conflits d'intérêts

Dernière mise à jour: février 2022

Version 2

Copyright © 2023, Oracle ou ses sociétés affiliées

ORACLE

les activités de relations gouvernementales de l'organisation, vous devez obtenir une autorisation ([voir Divulgence approbation](#)) et consulter le groupe des affaires gouvernementales d'Oracle. Si vous êtes situé aux États-Unis ou au Canada, vous devez également consulter la Conformité politique pour obtenir des directives avant d'accepter le poste.

- La participation à des activités civiques ou caritatives sans but lucratif, y compris si vous servez en tant que membre du conseil d'administration ou membre du conseil technique. Vous devez cependant obtenir une approbation si l'entité est un client d'Oracle ou prévoit de recevoir ou de solliciter une contribution d'Oracle ([voir Divulgence et approbations](#)).
- Les postes auprès de conseils de coopérative, associations de copropriété et entités similaires lorsque le seul objet de cette participation serait de détenir un titre sur et/ou de gérer un bien immobilier dans lequel vous pouvez résider ou dans lequel vous résidez effectivement.
- Les postes auprès de sociétés holding, fiducies ou autres entités non opérationnelles créées uniquement aux fins de l'investissement, de la planification patrimoniale ou fiscale de votre famille ou de vous-même, ou de la conservation des investissements immobiliers de votre famille et de vous-même, et dont la divulgation ne serait autrement pas requise aux termes de la présente Politique.

Vous êtes tenu d'être vigilant sur les situations susceptibles de donner lieu à des conflits d'intérêts ou à l'apparence de conflits d'intérêts. Il peut vous être demandé d'interrompre toute activité extérieure si elle affecte ou est perçue comme affectant votre impartialité, efficacité, productivité, si elle porte atteinte à Oracle et à sa réputation ou si la divulgation d'informations exclusives à Oracle est un risque possible.

Mandat ou fonction publique

Le mandat en tant que représentant officiel public peut donner lieu à des conflits d'intérêts si l'entité publique est ou est susceptible de devenir un client d'Oracle, régit ou taxe l'activité d'Oracle, directement ou indirectement, ou si le poste induit la divulgation probable des informations exclusives d'Oracle. Le mandat en tant que représentant officiel public pourrait également être considéré comme un conflit d'intérêts s'il exige tant de temps qu'il nuit à l'exécution de votre travail en tant qu'employé d'Oracle. Avant de solliciter ou d'accepter un mandat ou un poste élu ou désigné dans toute administration nationale, provinciale, régionale ou locale, y compris un département, un ministère, une agence, une autorité, une commission, une assemblée législative, un conseil ou un autre organisme public (comme un conseil d'école ou de bibliothèque), vous devez au préalable divulguer vos projets et obtenir une approbation ([voir Divulgence et approbations](#)).

Intervention en public, livres et autres publications

Comme pour les activités professionnelles extérieures, les engagements d'intervention orale personnelle et professionnelle (comprenant, par exemple, des présentations auprès d'un établissement scolaire, des présentations à des associations professionnelles ou la participation à des panels) et les activités de publication ne doivent pas entrer en concurrence avec ou nuire à Oracle, et ne doivent pas non plus donner lieu à un conflit d'intérêts. Les activités professionnelles extérieures ne doivent pas entraîner la divulgation des informations exclusives d'Oracle ni détourner votre temps et votre attention de vos responsabilités au sein d'Oracle. Pour tous les employés, excepté les EVP et les personnes d'un niveau supérieur, avant d'accepter un poste de conférencier, l'activité proposée doit au préalable être divulguée et une approbation doit être obtenue ([voir Divulgence et approbations](#)).

Toute présentation ou publication orale ou écrite (personnelle ou professionnelle) concernant ou liée à l'activité d'Oracle ou dans le cadre de laquelle vous vous représentez en tant qu'employé d'Oracle doit également être préalablement approuvée conformément à la [Politique de protection des informations](#) et à la [Politique de participation aux réseaux sociaux](#), selon le cas. Pour les présentations ou publications écrites ou orales qui n'ont pas de lien avec l'activité d'Oracle, il doit être clair que vous vous représentez vous-même et non Oracle.

7 Politique mondiale relative aux conflits d'intérêts

Dernière mise à jour: février 2022

Version 2

Copyright © 2023, Oracle ou ses sociétés affiliées

ORACLE

Approbations supplémentaires requises pour les **livres** et la **promotion de vos livres** :

- Tout communiqué de presse, tournée publicitaire et entretien avec la presse doit également être approuvé par les [RP d'Oracle](#).
- Les blogs sur Oracle.com ou sur vos réseaux sociaux (Facebook ou LinkedIn) liés à vos livres doivent également être approuvés par les [RP d'Oracle](#).
- Tout travail ou publication lié à Oracle que vous pouvez créer lorsque vous effectuez des études ou recherches pour des cursus universitaires doit être approuvé par les [RP d'Oracle](#).

Définitions

L'intérêt financier est (1) la détention de 5 % ou plus des actions ou autres titres en circulation d'une entreprise cotée en bourse ou privée ou autre entité ; ou (2) le droit de recevoir une rémunération, un paiement ou autre avantage de la part d'une entité, sous quelque forme que ce soit (comprenant, sans s'y limiter, les primes, salaires, commissions, honoraires relatifs à du conseil, royalties (redevances), loyer ou le droit au remboursement de tout montant principal ou des intérêts d'un prêt, une rémunération en actions ou d'autres titres, y compris des actions, des options ou la souscription de titres dans une offre publique initiale, un emploi ou une offre d'emploi futur).

Parents comprend le conjoint ou partenaire domestique d'un employé, ses enfants, enfants par adoption, beaux-enfants, parents, frères et sœurs et les autres parents par le sang ou par la loi.

Ami proche est défini comme toute personne avec laquelle un employé entretient une relation sociale ou professionnelle significative en dehors de son travail pour Oracle, y compris les collègues, clients et partenaires commerciaux avec lesquels l'employé peut avoir développé une relation dans le cadre de son emploi au sein d'Oracle.

Ressources et politiques apparentées

[Q&R sur les conflits d'intérêts](#)

[Politique relative à l'utilisation acceptable](#)

[Directives relatives à la lutte contre la corruption et aux courtoisies d'affaires](#)

[Code d'éthique et de conduite professionnelle](#)

[Formulaire de divulgation des conflits d'intérêts](#)

[Formulaire de divulgation des conflits d'intérêts \(pour l'Autriche et l'Allemagne uniquement\)](#)

[Politique sur la protection des informations](#)

[Politique sur la participation aux réseaux sociaux](#)